



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 57808

Texte de la question

M. Michel Vaxès souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de restructuration du dispositif aéronaval en Méditerranée et Atlantique. Dans le cadre de l'Action de l'État en Mer (AEM), les brigades des gardes-côtes et les brigades de surveillance nautique sont un atout non négligeable dans la lutte contre les trafics en tout genre et interviennent dans de nombreux domaines comme le sauvetage en mer, la lutte anti-pollution ou contre la fraude fiscale. En préconisant, sur les deux façades maritimes, la suppression de 50 % des unités et de près de 200 emplois, le projet affaiblira considérablement le dispositif aéronaval le long du littoral français. Le Gouvernement projette, notamment, la suppression 9 unités sur 24 en Méditerranée dont 3 sur les bassins est et ouest du plus grand port de France : le port de Marseille Fos. Cette décision est manifestement inspirée par des considérations strictement budgétaires là où seule la défense des intérêts de l'État et de nos concitoyens devrait dicter les décisions gouvernementales. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre pour ne pas affaiblir le dispositif aéronaval nécessaire en matière de lutte contre les trafics, les fraudes, les pollutions marines, et pour sauvegarder les réserves naturelles.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) est engagée dans un processus de modernisation dont le but est de renforcer l'efficacité de ses services, tant pour améliorer la qualité du service rendu à l'usager que pour développer la lutte contre la grande fraude. Cette démarche s'effectue progressivement et touche de nombreux services, parmi lesquels figurent ceux de la surveillance maritime. Le dispositif douanier de surveillance maritime, mis en place il y a environ trente ans, doit être adapté aux nouveaux enjeux maritimes et au renforcement de la coordination de l'action de l'État en mer. Il met en oeuvre des moyens vieillissants et hétérogènes qui ne pourront tous être remplacés. En effet, comme préconisé au niveau interministériel, les moyens d'intervention maritime en fin de vie de l'État n'ont plus vocation à être renouvelés nombre pour nombre et les redondances dans leurs implantations doivent être évitées. Cette situation exigeait une réflexion d'ensemble sur l'avenir de la douane en mer. Elle a été entreprise en 2004, en concertation avec les représentants des personnels marins et aériens de la douane et de leur encadrement. Un projet de réorganisation de la surveillance maritime douanière a ainsi été élaboré dans le respect des principes interministériels. L'objectif est la mise en place progressive d'ici deux à trois ans d'un dispositif plus resserré et homogène assurant plus de présence et de contrôles en mer. À capacité opérationnelle globale maintenue, il s'agit de donner à la douane les moyens d'affirmer son rôle maritime en améliorant son efficacité. La modernisation du dispositif douanier de surveillance maritime devra être accompagnée d'une adaptation des structures et d'une redéfinition des méthodes de travail, notamment par une valorisation des bonnes pratiques. Dans ce contexte, la réflexion d'ensemble englobera l'ensemble des unités navales des douanes de la Méditerranée. Une concertation ouverte et approfondie avec les représentants des personnels, les agents et l'encadrement est engagée pour analyser, en détail, l'ensemble de la problématique maritime douanière ainsi que les évolutions souhaitables sur les différentes façades maritimes. Cette concertation se poursuivra ensuite

au niveau national.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vaxès](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57808

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1520

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3287